

CLUB DE L'IMAGE ET DU SON

Vous invite à participer à son

10 ème CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

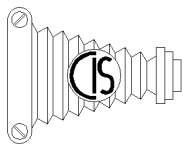
- F Thème: Noir et blanc : L'environnement écologique
 Couleur : L'eau
 Numérique : L'environnement futuriste
- F Les épreuves seront d'un format 18 x 24 minimum sur un support léger et rigide de dimension 30 x 40. (Pas de sous verre ni de cadre)
- F Au dos des photographies devront être indiqués le nom, l'adresse, le numéro, le titre de la photographie et être accompagnées du bordereau d'envoi.
- F Les photographies devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante.

ESPACE GERMINAL
AVENUE DU MESNIL
BP 25
95471 FOSSES

- F Les frais de participation en cas d'envoi par la poste sont de 40,00 FF ou 70,00 FF pour les clubs
- F Date limite de dépôts des photographies : Le samedi 02 mars 2002
 Jugement Le samedi 09 Mars 2002
 Exposition à l'espace Germinal Du lundi 18 Mars au 30 mars 2002
 Remise des prix Le samedi 30 mars 2002

Pour tous renseignements complémentaires, ou pour l'obtention du règlement.

Ecrire au Club de l'Image et du Son
19, Rue du Tourneveau 95270 BELLEFONTAINE



CLUB DE L'IMAGE ET DU SON

REGLEMENT

10 ème CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Ä Art. 1 Le club de l'IMAGE ET SON organise un concours photographique ouvert à tous auteurs affiliés ou non à un club.

Ä Art. 2 Les thèmes : Noir & Blanc : L'environnement écologique
 Couleur papier : L'eau
 Numérique : l'environnement futuriste

5 photographies maximum par auteur et par thème

Ä Art. 3 Seules, les images d'origines argentiques sont admises sauf la catégorie Numérique

Ä Art. 4 Les épreuves seront d'un format 18 x 24 cm minimum et seront obligatoirement montées sur un support en carton léger et rigide de dimension 30 x 40 cm.

La fiche d'inscription ci-jointe devra être dûment remplie.

Les photographies et les fiches d'inscription devront être déposées ou envoyées à l'adresse suivante :

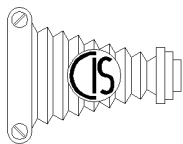
**ESPACE GERMINAL
AVENUE DU MESNIL
BP 25
95471 FOSSES**

Ä Art. 5 Au dos de la photographie, une étiquette précisera :
- Le nom et le prénom de l'auteur
- Le nom du club (Facultatif)
- L'adresse
- Le N° et le titre de la photo graphie

Ä Art. 6 La récupération des photographies se fera à l'espace Germinal. En cas de renvoi par la poste, les frais seront de 40,00 F.F. par auteur ou de 70,00 F.F. par club.

- Ä Art. 7 Calendrier
- Date limite de dépôt des épreuves le samedi 02 mars 2002
 - Jugement le Samedi 09 mars 2002
 - Exposition des photographies à l'espace Germinal lundi 18 mars au 30 mars 2001
 - Ne seront exposées les photographies ayant obtenu une note supérieure à 10 et en fonction du nombre de cadres disponibles
 - Remise des prix le samedi 30 mars 2001 à 16h30
 - Au maximum, il ne sera remis qu'un seul prix par auteur et par thème
- Ä Art. 8 Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des épreuves confiées. Cependant, ils déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de détérioration durant l'exposition ou l'acheminement des épreuves.
- Ä Art. 9 Il appartiendra aux participants de s'assurer que les épreuves qu'ils présenteront ne seront pas susceptibles de donner lieu à des réclamations en dommage et intérêts.
(Prise de vues : Personnage,)
- Ä Art. 10 Sauf mention contraire portée au dos des épreuves, les organisateurs se réservent le droit de publier les photographies et de les exposer.
- Ä Art. 11 Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifié, soit reporté voire même annulé.
- Ä Art. 12 Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation de ce règlement dans son intégralité.

Fosses le 26 octobre 2001



CLUB DE L'IMAGE ET DU SON

BORDEREAU D'ENVOI N° ____/ ____

10 ème CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Club : _____

N°	Cat *	AUTEUR	TITRE

Catégorie NB : Noir & blanc – C : Couleur – NQ : Numérique